



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 03 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en excluant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Concessions funéraires, locations, facturation des services (périscolaire, portage de repas...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et l'intercommunalité.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 646 860,00 € auxquelles s'ajoutent 112 189,27 € de résultats antérieurs reportés soit un total de 759 049,27 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les contributions (SDIS...) et les intérêts des emprunts à rembourser.

Les charges de personnel représentent 273 000,00 € soit 36,00 % des dépenses de fonctionnement de la ville. Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 645 749,27 € auxquelles s'ajoutent un virement à la section d'investissement d'un montant de 113 300,00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe quatre principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (230 727,00 € encaissés en 2025 et 230 000,00 € prévus pour 2026)
- Les dotations versées par l'État et l'Intercommunalité
- Les recettes encaissées au titre des produits des services et ventes diverses
- Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) – A signaler la perte de la recette liée à la location de la carrière suite à l'éboulement d'une partie du mont Artets (-65 000,00 €)

b) les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget voté</i>	<i>Budget voté</i>	<i>Libellé</i>	<i>Chap.</i>
011	Charges à caractère générale	258 249,27	0,00	Atténuations de charges	013
012	Charges de personnel	273 000,00	80 500,00	Produits des services	70
014	Atténuations de produits	3 400,00	390 000,00	Impôts et taxes	73
65	Autres charges de gestion	80 100,00	102 760,00	Dotation et participations	74
66	Charges financières	12 500,00	62 500,00	Autres produits de gestion courante	75
042	Opérations d'ordre	18 500,00	11 100,00	Opérations d'ordre	042
023	Virement à la section d'investissement	113 300,00	112 189,27	Résultat reporté	002
Total		759 049,27	759 049,27	Total	

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 restent inchangés :

- Taxe foncière sur le bâti 34,70 %
- Taxe foncière sur le non bâti 57,35 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 9,94 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 230 000,00 €.

d) Les dotations

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 102 760,00 €

Montant de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité : 130 000,00 €

II. La section d'investissement

e) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

• **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

• **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Il est à souligner depuis quelques années le montant peu important perçu au titre de la taxe d'aménagement du fait du faible nombre de constructions nouvelles.

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Budget voté	Budget voté	Libellé	Chap.
16	Emprunts	112 000,00	15 500,00	Subventions	13
20	Immobilisations incorporelles	0	3 800,00	Dotations, fonds divers	10
204	Subvention d'investissement	1 000,00	153 671,68	Dot. Fonds divers de réserve	1068
21	Immobilisations corporelles	27 000,00			
23	Immobilisations en cours	0			
040	Opérations d'ordre	11 100,00	18 500,00	Autres amortissements	040
	Résultat reporté	153 671,68	113 300,00	Virement de la section de fonctionnement	021
	TOTAL	304 771,68	304 771,68	TOTAL	

Ce budget 2026 étant un budget de transition, aucune opération d'envergure n'a été inscrite au budget. Seules sont programmées des interventions sur les bâtiments publics ou l'acquisition de mobilier à changer en cas de défaillance.

III) Etat de la dette

↳ 3 emprunts arrivent à échéance au milieu de l'année 2025 soit -25 947,50 € de remboursement d'emprunts en 2025 et -51 894,23 € en 2026.

ETAT DE LA DETTE

MAIRIE DE LA RIVIERE - Budget Communal - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominat (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devises	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 240 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 240 000,00									
00001147295	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST			30/05/2012	600 000,00	F		3,250	0,000		A	X	O	A-1
011165501	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES			03/08/2006	350 000,00	F		3,710	0,000		T	X	O	A-1
011174501	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES			03/08/2006	220 000,00	F		3,710	0,000		T	C	O	A-1
011176501	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES			03/08/2006	130 000,00	F		3,710	0,000		T	C	O	A-1
6671813	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES			01/11/2010	410 000,00	F		3,370	0,000		T	X	O	A-1
A0119183	CE	30/07/2019	25/09/2019	25/02/2020	500 000,00	F		1,060	0,000		A	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de trape sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Page 1

MAIRIE DE LA RIVIERE - Budget Communal - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture 7 O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		646 061,68					111 740,13	12 440,69	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		646 061,68					111 740,13	12 440,69	0,00	0,00
00001147295		0,00	A-1	182 072,32	4,00	F		0,000	31 123,17	6 917,35	0,00	0,00
011165501		0,00	A-1	13 313,39	0,00	F		0,000	13 313,39	185,51	0,00	0,00
011174501		0,00	A-1	7 706,99	0,00	F		0,000	7 706,99	107,35	0,00	0,00
011176501		0,00	A-1	4 563,87	0,00	F		0,000	4 563,87	63,45	0,00	0,00
6671813		0,00	A-1	79 715,94	2,00	F		0,000	28 140,14	2 364,70	0,00	0,00
A0119183		0,00	A-1	358 059,17	14,00	F		0,000	23 002,57	3 802,21	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de trape sur ligne de trésorerie (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Page 3